

CALLMYLOC

RÈGLEMENT DE LOCATION — BARÈME DES FRAIS ET DOMMAGES

Annexe contractuelle à remettre au locataire avant la conclusion du contrat.

1. Objet et obligations du locataire

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin et à le restituer dans l'état constaté au départ, sous réserve de l'usure normale. Le présent document précise les frais annoncés et les modalités de constatation des dommages.

2. Barème communiqué au locataire

Situation constatée	Montant annoncé
Nettoyage anormal intérieur et/ou extérieur	40 € HT
Retard imputable au client, par tranche de 30 min entamée	25 € HT
Carburant manquant, par barre	30 € HT
Trou ou brûlure de cigarette sur un siège	400 € HT
Jante mordue / fortement endommagée	650 € TTC
Rayure sur jante	150 € HT
Rayure sur portière	200 € HT
Gestion administrative d'une infraction impayée	45 € HT

Les montants HT sont soumis à la TVA uniquement lorsque celle-ci est légalement applicable. Pour les prestations taxables à 20 %, le prix TTC est égal au montant HT majoré de 20 %. Les indemnités réparatrices peuvent être hors champ de TVA. Les tarifs sont soumis aux règles de proportionnalité et de protection des consommateurs.

3. Comportements interdits et état de propreté

Il est interdit de fumer, de conduire sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, d'utiliser le véhicule à des fins illicites ou de le confier à un conducteur non autorisé. La présence de mégots, résidus de stupéfiants, préservatifs usagés ou autres déchets insalubres peut entraîner des frais de nettoyage ou de désinfection réellement justifiés. Aucune confiscation automatique de la caution n'est prévue.

4. Fourrière, immobilisation et autres dommages

Lorsque la mise en fourrière est imputable au locataire, les frais réels d'enlèvement, de garde et de récupération pourront être réclamés sur justificatifs. Les réparations de carrosserie, pneus, rétroviseurs, vitres, clés, équipements ou dommages mécaniques imputables au locataire pourront être facturées selon les conditions contractuelles et les garanties d'assurance. Les jours d'immobilisation ne sont indemnisables qu'en présence d'un préjudice réel, établi et non indemnisé par ailleurs.

5. Horaires, carburant et kilométrage

Le locataire doit respecter les horaires convenus et obtenir l'accord préalable de CALLMYLOC pour toute prolongation. Le niveau de carburant au retour est comparé à celui constaté au départ. Tout dépassement kilométrique est facturé au tarif prévu dans le contrat principal. Les frais annoncés doivent rester licites, proportionnés et justifiables.

6. Infractions, amendes et péages

Les infractions sont traitées conformément aux procédures légales, notamment la désignation du conducteur lorsqu'elle s'applique. Les péages et sommes légalement imputables au locataire peuvent être réclamés. Les frais administratifs ne peuvent être facturés que s'ils ont été annoncés, sont licites, proportionnés et justifiés.

7. État des lieux et dépôt de garantie

Un état des lieux contradictoire est réalisé au départ et au retour, idéalement accompagné de photographies datées (carrosserie, jantes, intérieur, kilométrage et carburant). Les dommages préexistants et l'usure normale ne sont pas facturés. Le dépôt de garantie peut couvrir les sommes légalement dues et justifiées, dans les conditions du contrat. Le solde est restitué selon le délai contractuel. Si les sommes dues dépassent le dépôt, un complément peut être réclamé.

8. Responsabilité et droit applicable

Les articles 1103, 1104, 1231-1, 1231-5 et 1732 du Code civil sont susceptibles de s'appliquer selon les circonstances. Une clause pénale manifestement excessive peut être modérée par le juge. Aucune stipulation ne prive le consommateur de ses droits, notamment au titre du Code de la consommation. Les conditions d'assurance et franchises du contrat principal restent applicables.

9. Acceptation et signatures

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du présent barème et des conditions de location avant la conclusion du contrat, et m'engage à respecter les obligations applicables.

Nom et prénom du locataire :

Immatriculation : N° de contrat :

Date : / / Heure :

Signature du locataire : Signature du représentant CALLMYLOC :

.....